



<http://www.soslongueuil.org/>
<http://www.ciel-longueuil.org/>



Communiqué
Pour diffusion immédiate

UN JOYAU DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE QUÉBÉCOIS À NOUVEAU MENACÉ : LE BOISÉ DU TREMBLAY

Longueuil, le 14 mars 2008 -

Une entente qui était sur le point de se conclure afin de protéger la quasi-totalité du boisé du Tremblay sur la rive-sud de Montréal ne se réalisera pas. Depuis deux ans, le Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) du Québec est en pourparlers avec la Ville de Longueuil afin d'ajouter à la partie déjà protégée un secteur d'une grande valeur écologique de 1 km². Situé au sud, vers le boulevard Rolland-Therrien, il correspond environ au quart de la superficie totale du boisé. Longueuil désire sacrifier cette portion au profit du développement résidentiel.

« En novembre 2006, une décision a pourtant été prise par le gouvernement provincial de protéger les milieux humides d'envergure et les espèces menacées. Lorsque le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a simplifié les règles de délivrance de permis de construction dans le cadre de l'article 22 de la loi sur la Qualité de l'Environnement dans le but d'accélérer le processus d'autorisation de remblayage de milieux humides de moins de 0.5ha (500 mètres carrés), il a par le fait même introduit la notion de **géométrie variable**. Cette notion signifie que les exigences vont s'accroître avec le **degré de richesse** ou la valeur des milieux humides en question pour les milieux humides de **superficie majeure**. Le boisé du Tremblay répond à ces deux critères » insiste Geneviève Audet, présidente du Centre d'Information sur l'Environnement de Longueuil (CIEL). « **La région naturelle des Basses Terres du St-Laurent abrite une faune et une flore unique au monde. L'étalement urbain et l'industrie agricole ont détruit massivement ses milieux naturels, notamment ses milieux humides, au point où l'objectif de 8% d'aires protégées du gouvernement du Québec ne pourra pas y être atteint. Le boisé du Tremblay est l'un de ces milieux naturels précieux. Il est de notre devoir de le protéger dans sa totalité** ».

« Réduit à une superficie de 6 km² au cours des dernières années, **le boisé du Tremblay comprend 60% de milieux humides. Ceux-ci sont des incubateurs de vie à la base de la chaîne alimentaire. Ils sont aussi des centrales naturelles d'épuration de l'eau, des sources d'alimentation de la nappe phréatique et des éponges géantes qui permettent de limiter les inondations. Ils ne sont plus que 3% en Montérégie.** Quand le gouvernement

se décidera-t-il enfin à protéger le peu de milieux humides qui restent dans le Québec méridional ? » s'insurge David Fletcher, porte-parole du Front Vert, un regroupement d'organismes voués à la protection des milieux naturels du sud du Québec. « Nous réclamons le statut de Refuge Faunique pour l'ensemble des 6 km² du boisé du Tremblay, tel que recommandé par le [Plan de Conservation de Longueuil](#) publié le 21 décembre 2007. Nous invitons tous ceux qui sont sensibles à la protection des espèces vivantes à nous appuyer pour conserver l'intégrité de ce joyau écologique du sud du Québec » indique M. Tommy Montpetit, président de *Sauvons nos Boisés et Milieux Humides*.

Les spécialistes décrivent le boisé du Tremblay comme l'un des plus riches milieux naturels qui subsiste en Montérégie, après les montagnes Montérégiennes et la Forêt de Verchères. Le réduire davantage pourrait faire disparaître plusieurs espèces menacées, notamment la Rainette Faux-Grillon. Le Plan de conservation de l'équipe de rétablissement de la Rainette Faux-Grillon commandé par le MRNF en arrivait à une conclusion sans ambiguïté: la quasi-totalité des derniers six kilomètres carrés du boisé du Tremblay doit être protégée afin d'assurer la survie des populations de cette espèce. Environnement Canada serait sur le point de donner un statut particulier à la Rainette Faux-Grillon. « Ce boisé représente environ le quart des habitats de cet amphibien au Québec. Accorder un statut à une espèce vise à la protéger. Il est illogique de continuer à détruire son habitat le plus important » s'insurge Mme Audet.

Le boisé du Tremblay est formé d'une mosaïque de milieux naturels : marécages, marais, ruisseau à cinq branches, forêt mature et forêt en friche. On y retrouve plus de 170 espèces d'oiseaux, plus de quinze espèces de poissons et six espèces d'amphibiens. Devenu un refuge irremplaçable pour différentes espèces végétales et animales rares, on y trouve des peuplements d'arbres centenaires et bicentenaires (chêne rouge, pruche, érable, caryer) ainsi qu'un réseau de fourmilières exceptionnelles. Quadrillé de clôtures de pierre, patrimoine agricole, ce boisé fait partie du bassin versant de la rivière Richelieu. Il s'étend de l'autoroute 20 à Boucherville, jusqu'au boulevard Rolland-Therrien à Longueuil et jouxte les terres agricoles dans St-Hubert.

-30-

Pour renseignements supplémentaires :

Tommy Montpetit, président *Sauvons nos boisés et milieux humides*
<http://www.soslongueuil.org/>

Geneviève Audet, présidente du *Centre d'information sur l'environnement de Longueuil*
<http://www.ciel-longueuil.org/>
Messagerie : (514) 590-8245
infociel@yahoo.ca